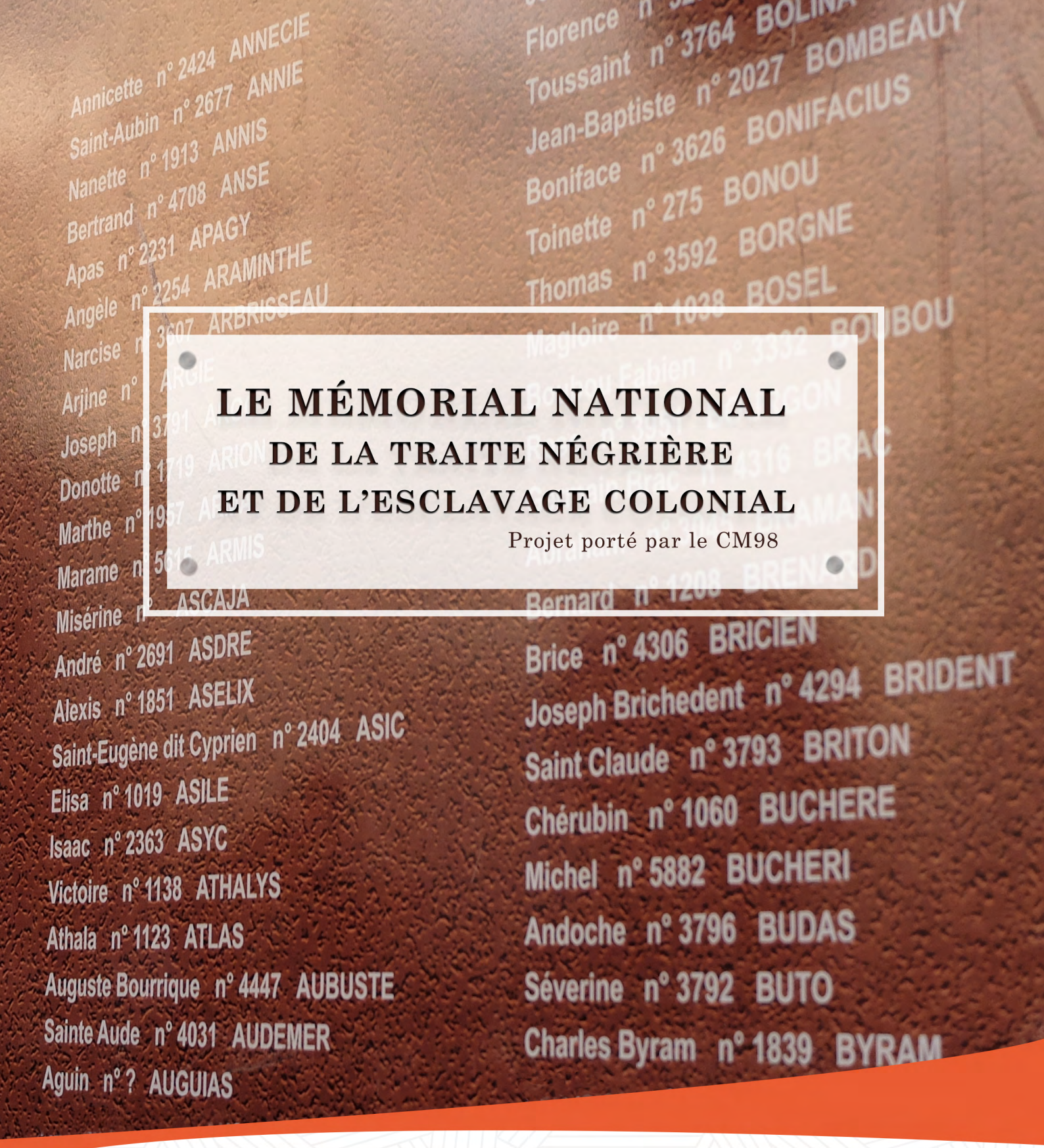

LE MÉMORIAL NATIONAL DE LA TRAITE NÉGRIÈRE ET DE L'ESCLAVAGE COLONIAL

Projet porté par le CM98

Comité Marche du 23 mai 1998
3, Villa Dury Vasselon, 75020 PARIS
Tel : 06 58 38 68 36 - secretariat@cm98.fr
www.cm98.fr

CM98
COMITÉ MARCHE DU 23 MAI 1998

ANSE BERTRAND
André n° 2200 ABERCA
Judith n° 58 ABOMAN
Zacharie n° 2229 ACHARIB
Hyacinthe n° 3919 ACINTHE
Coralie n° 4791 ACOLIE
Cora n° 1008 ACORE
Ada n° 3650 ADAE
Christine Christiane n° 5614 ADAGE
Magdeleine n° 2967 ADEMA
rienne n° 2471 ADRINE
biane n° 2459 ADRINE
n° 3255 ADYS
main n° 3614 AFRICANUS
n° 3624 AFRICIUS
e n° 3337 AGAPE
yte n° 3772 AGATINE
844 AGATINE
n° 3818 AGEELI
n° 3870 AGETOR
2457 AGLE
Jean Pierre n° 2098 AGLE
260 ALATA
498 ALCECIE
599 ALCINDORIN
Annicette n° 2424 ANNECIE
Saint-Aubin n° 2677 ANNIE
Nanette n° 1913 ANNIS
Bertrand n° 4708 ANSE
Apas n° 2231 APAGY
Angèle n° 2254 ARAMINTHE
Narcise n° 3607 ARBRISSEAU
Arjine n° ARGIE
Joseph n° 3791 ARGO
Donotte n° 1719 ARION
Marthe n° 1957 ARMA
Marame n° 5615 ARMIS
Misérine n° ASCAJA
André n° 2691 ASDRE
Alexis n° 1851 ASELIX
Saint-Eugène dit Cyprien n° 2404 ASIC
Elisa n° 1019 ASILE
Isaac n° 2363 ASYC
Victoire n° 1138 ATHALYS
Athala n° 1123 ATLAS
Auguste Bourrique n° 4447 AUBUSTE
Sainte Aude n° 4031 AUDEMER
Aguin n° ? AUGUIAS
Sabin dit Bag
Jean Baptiste
Florence n°
Toussaint n°
Jean-Baptiste
Boniface n° 3
Toinette n° 27
Thomas n° 35
Magloire n° 10
Boubou Fabien
Rose n° 3951
Germain Brac
Abraham n° 30
Bernard n° 120
Brice n° 4306
Joseph Brichede
Saint Claude n°
Chérubin n° 106
Michel n° 5882
Andoche n° 3796
Séverine n° 3792
Charles Byram n°

Sommaire

LE MÉMORIAL NATIONAL DES VICTIMES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE COLONIAL

1 - Avant Propos
2 - Le projet
3 - Le contexte historique et mémoriel
4 - Le contexte actuel
5- Pour un mémorial national de la traite négrière et de l'esclavage colonial dans le jardin des Tuileries

1 - Avant-propos

Paris, le 23 mai 2017.

Le dossier ci-après présente un projet porté par le CM98 de création, dans le jardin des Tuileries à Paris, d'un mémorial des victimes de la traite négrière et de l'esclavage colonial.

Il constitue une première esquisse destinée à susciter l'intérêt des autorités publiques de l'État et des régions concernées (Île-de-France, Guadeloupe, Martinique, Guyane La Réunion) ainsi que celui de mécènes.

Il s'agit aussi d'un support réalisé et chiffré par l'entrepreprise Pradeau-Maurin (voir annexe 1), permettant aux contributeurs potentiels de calibrer le niveau possible de leurs interventions.

Le CM98 a décidé de porter ce projet, car il en a la capacité technique et la volonté politique.

Il entend le conduire en concertation avec les pouvoirs publics et la communauté des entrepreneurs de mémoire.

Si la fondation envisagée pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions devait voir le jour au cours de la réalisation du projet, il conviendrait d'apprécier l'opportunité de lui transférer la gestion de l'ouvrage après sa réalisation.

2 - Le projet

L'idée de ce Mémorial est attachée à l'histoire de la République : il exposerait les 200 000 prénoms, noms et matricules des Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais et Réunionnais affranchis à la suite du décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage dans les colonies françaises. Ces noms seraient répartis sur 200 plaques de verre situées à l'entrée des jardins des Tuileries, à Paris. Ce projet serait réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Comité Marche du 23 Mai 1998 (CM98), qui, depuis vingt ans, s'est engagé dans un travail mémoriel en direction des descendants d'esclaves français, avec l'appui de l'État et des collectivités territoriales intéressées.

3 - Le contexte historique et memoriel

La traite et l'esclavage colonial, pratiqués du XVe siècle au XIXe siècle, ont contribué à façonner les sociétés africaines, américaines et européennes contemporaines. Ils sont notamment à l'origine de la constitution des différents peuples des Amériques, de la Caraïbe et de l'Océan Indien. Ils ont permis une accumulation de capital décisive dans le développement des sociétés occidentales. En Afrique, la traite « occidentale », avec 12 millions et demi de déportés dans les Amériques et l'océan Indien, a eu des effets qui, combinés à ceux de la traite arabo-musulmane, ont durablement meurtri ce continent d'un point de vue démographique, économique et politique, facilitant les entreprises de conquête coloniale ultérieure.

Sur le plan idéologique, la traite négrière et l'esclavage colonial ont généré des préjugés dépréciateurs et le racisme colonial à l'encontre des populations descendantes d'esclaves dont les conséquences ont été et demeurent ravageuses sur des millions d'individus. La traite négrière et l'esclavage colonial constituent une « histoire racine » qui imprègne de façon profonde les imaginaires des peuples africains, caribéens, américains et européens.

En raison même du traumatisme, la mémoire de cette histoire a été refoulée et occultée durant plus d'un siècle après l'abolition de l'esclavage dans les sociétés post-esclavagistes comme dans les nations européennes. Elle a fini par ressurgir dans la dernière moitié du XXe siècle dans les sociétés post-esclavagistes, nourrissant un ressentiment envers des États héritiers de l'ancienne puissance impériale, coloniale et esclavagiste. En France, ce ressentiment a été exploité comme une matrice de sens anti-républicain au cours de très nombreux conflits sociaux, comme ceux qui survinrent dans certaines banlieues de l'hexagone en 2005 et outre-mer en 2009.

Ce rapport douloureux à une histoire refoulée est à l'origine des demandes de réparations financières pour les crimes de l'esclavage colonial qui se sont exprimées, de manière plus ou moins cohérente, virulente et violente, depuis une décennie. De telles demandes heurtent souvent une population française dans l'hexagone qui se sent accusée d'être coupable et comptable d'un système esclavagiste et colonial qui lui semble étranger. Ce traumatisme persistant nuit à la compréhension de cette page de l'Histoire et il est même générateur de profondes dissensions. Pour y faire face, depuis quinze ans, la République française s'est engagée dans une nouvelle politique mémorielle de l'esclavage colonial afin de promouvoir une œuvre de concorde par-delà les crimes du passé, notamment entre les descendants des protagonistes de cette histoire, mais aussi avec l'ensemble des citoyens français d'aujourd'hui.

4 - Le contexte actuel

En 2017, la République a complété le dispositif mémoriel issu de la loi de 2001 en faisant du 10 mai la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et du 23 mai, la journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage.

Aujourd'hui, la mémoire officielle de l'esclavage colonial comporte deux mémoires complémentaires. La première porte sur la traite, l'esclavage et leurs abolitions. Elle rappelle la longue lutte des combattants anti-esclavagistes qui aboutit à l'œuvre abolitionniste républicaine. Elle est commémorée chaque 10 mai par toute la Nation, ainsi que le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 10 juin à la Guyane, le 20 décembre à la Réunion. La seconde est celle des victimes de l'esclavage colonial et est célébrée le 23 mai dans l'Hexagone. Sa visée est de reconnaître les victimes afin de dégager leurs descendants de la victimisation.

Depuis 1998, la mémoire de l'esclavage, des traites, de leurs abolitions et de leurs victimes a fait, en France hexagonale, l'objet de multiples initiatives commémoratives, éducatives et d'aménagement de lieux de mémoire. Celles-ci sont coordonnées par le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE).

Le 10 mai et le 23 mai, d'importantes commémorations sont organisées dans l'hexagone.
Le 10 mai, la journée nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage est d'habitude organisée au Jardin du Luxembourg sous l'égide du CNMHE avec le concours du Sénat et du ministère des outre-mer. Elle est généralement présidée par le Président de la République ou le Premier ministre. Le 10 mai, se tient également à Paris, en collaboration avec la mairie de Paris, une manifestation en hommage au général DUMAS, place du Général CATROUX qui est l'occasion de célébrer la liberté. Des commémorations sont également organisées dans plusieurs villes de province.

Le 23 mai, dans différentes villes de la région parisienne et de l'hexagone, différentes commémorations, religieuses et républicaines, dédiées aux victimes de la traite négrière et de l'esclavage colonial sont organisées par les associations des originaires d'outre-mer. Elles sont coordonnées par le Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98). Une fête de la Fraternité et de la Réconciliation réalisée par le CM98 et les associations des originaires d'outre-mer avec le concours de la région Île-de-France, du ministère des outre-mer, de nombreuses entreprises des outre-mer et des grands artistes des outre-mer, rassemble des dizaines de milliers de personnes à Paris.

Des lieux de mémoire ont été aménagés dans différentes villes de France. Depuis 1901, le réseau la « Route des abolitions de l'esclavage et des droits de l'Homme », qui comprend plusieurs régions, départements et communes de l'Est de la France, entretient la mémoire de l'abolition de l'esclavage par la mise en valeur et la préservation de sites historiques liés à cette mémoire, tels le fort de Joux à Pontarlier, le musée Schœlcher à Fesseinheim, la maison de la Négritude à Champagney, la maison d'Anne Marie Javouhey, à Chamblant et la maison de l'abbé Grégoire à Embermenil. Enfin, d'anciens ports négriers se sont dotés de musée sur l'histoire de la traite négrière. C'est le cas de la

ville de Bordeaux et de la ville de Nantes qui a été la première à bâtir (en mars 2012) un mémorial de l'abolition de l'esclavage.

Surtout, en 2015 a été inaugurée en France (Guadeloupe), par le chef de l'État, le Mémorial ACTe, plus grand centre au monde dédié à l'esclavage et aux traites. Cet outil emblématique, réalisé à l'initiative de la région Guadeloupe avec le soutien de l'État et de l'Europe constitue un geste mémoriel majeur.
Aujourd'hui, quinze ans après l'adoption de la loi n° 2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, le temps est venu pour la France de franchir un ultime seuil symbolique, en forme de réparation et de réconciliation mémorielle avec la réalisation, à Paris, d'un Mémorial national en hommage aux victimes de la traite et de l'esclavage dans les colonies françaises.

Avec ce Mémorial des victimes, la France sera dotée d'un dispositif mémoriel unique au Monde, à la hauteur des ambitions de notre République, constitué à la fois d'outils juridiques, institutionnels et commémoratifs et d'équipements adaptés aux missions de mémoire et de connaissance.

5 - Pour un mémorial national des victimes de la traite négrière Et l'esclavage colonial dans les jardins des tuileries

Le 10 mai 2013, le Président de la République déclarait :

« L'Histoire ne s'efface pas. On ne la gomme pas. Elle ne peut faire l'objet de transactions au terme d'une comptabilité qui serait en tous points impossible à établir. Le seul choix possible, c'est celui de la mémoire, et c'est la vigilance, et c'est la transmission ».

200 000 personnes dans les ex-colonies françaises ont été émancipées par le décret du 27 avril 1848. Esclaves, elles n'avaient qu'un prénom et, à partir de 1839, un matricule communal. De 1848 à 1867, des officiers de l'état civil nommèrent ces affranchis. Cette opération a été consignée dans des registres appelés registres des nouveaux libres et registres des individualités. Ce sont les noms de famille de la majorité des Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais et Réunionnais d'ascendance esclave. En dépouillant systématiquement les registres des nouveaux libres et des individualités, des associations d'entrepreneurs de mémoire, comme le CM98, ont constitué une base de données contenant entre autres les prénoms, matricules, noms de famille attribués, âges à la nomination, habitations, noms des mères, lieux de naissance, noms des officiers de l'état civil des affranchis de 1848.

Par exemple, pour la Guadeloupe et la Martinique, les données de 120 000 personnes sur les 150 000 nommées ont été retrouvées. Elles ont été mises sur des sites internet (Anchoukaj.org…). Les nouveaux libres de la Guadeloupe et de la Martinique ont été honorés dans des livres (Non an Nou et Non Nou) sur des monuments à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) à Sarcelles (Val d'Oise), à Creil (Oise) et aux Abymes (Guadeloupe) ainsi que par un mémorial itinérant réalisé par le CM98. En Guyane 10 000 personnes sur les 12 000 nommées ont également été recensées (Manioc.org). Enfin, à La Réunion, des listes de noms de famille ont également été constituées et publiées par le cercle généalogique de Bourbon (http://www.cgb-reunion.re/).

L'impact de ce travail mémoriel est considérable chez les Français descendants d'esclaves, leur permettant de retrouver avec émotion l'identité de leurs aïeux. De façon générale, tous ces mémoriaux réhumanisent la figure de l'esclave en rappelant qu'ils étaient des êtres humains et en les reliant à leurs descendants. Ils permettent également aux responsables publics d'honorer la mémoire de ces femmes et de ces hommes qui contribuèrent à faire notre pays.

Aujourd'hui, la volonté du gouvernement de la république pourrait être d'achever le dispositif mémoriel consacré à l'esclavage par l'édification d'un mémorial national en hommage aux millions de victimes de l'esclavage.

À l'instar du Mémorial international Notre-Dame-de-Lorette dénombrant les 580 000 soldats de toutes nationalités morts dans les Flandres entre 1914 et 1918, et du mémorial des victimes de la

Shoah à Paris, le gouvernement pourrait soutenir la proposition, portée par le CM98, d'édifier un mémorial portant les noms des Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais et Réunionnais encore esclaves en 1848 et nommés après l'abolition du 27 avril 1848.

Le projet de Mémorial national des victimes de la traite et de l'esclavage colonial est de regrouper 200 000 prénoms, noms et matricules des nouveaux affranchis de 1848 dans les colonies françaises sur 200 plaques de verre à l'entrée des jardins des Tuileries. En effet, ces jardins ne sont pas seulement un symbole de l'ancien régime royal esclavagiste, mais de la République : aux Tuileries se trouvait le siège de la Convention nationale qui procéda à la première abolition de l'esclavage en 1794, et, non loin, l'Hôtel de la Marine où fut signé l'acte définitif d'abolition de l'esclavage en 1848. Cet emplacement offre un cadre idéal, ouvert et protégé, à proximité de la Concorde, symbolisant l'unité nationale.

L'édification de ce mémorial constituerait un hommage unique dans le monde, solennel et puissant, destiné, par-delà les esclaves des colonies françaises, aux millions d'êtres humains réduits en esclavage et dont le destin était d'être oubliés. Ce Mémorial serait à l'honneur de la France, mais ferait aussi la fierté des Français descendants d'esclaves pour lesquels la mémoire de leurs ascendants serait définitivement réhabilitée. Il constituera un acte de réparation symbolique majeur de l'esclavage colonial ainsi que de réconciliation.

Pr Serge Romana
Président du Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98)

CM98

COMITÉ MARCHE DU 23 MAI 1998

3 VILLA DURY-VASSELON, 75020 PARIS
TEL : 0143646775 | MOBILE : 06 58 38 68 36
EMAIL : SECRETARIAT@CM98.FR
WWW.CM98.FR | WWW.ANCHOUKAJ.ORG | 23MAI.CM98.FR